

## **Présentation MJC de Moirans**

La MJC est une association d'éducation populaire qui a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

## **Qu'est que l'éducation populaire ?**

C'est l'éducation qui n'est pas cadrée dans les institutions traditionnelles : la famille et l'école.

C'est l'éducation au sein du temps de loisir, par la pratique volontaire de la vie de groupe, la confrontation, le partage.

C'est l'éducation de chacun pour chacun.

C'est l'éducation qui ne vient pas d'en haut, c'est celle qui donne une égale valeur à toutes les expressions de la société, notamment les expressions émergentes.

Celle aussi qui ne se limite pas à la culture avec un grand « C », mais englobe une pratique vivante d'ouverture sur le monde : sciences techniques, sport, connaissances des arts, expression artistique.

C'est l'apprentissage de la citoyenneté :

Une citoyenneté qui permet à chacun d'être actif dans sa vie, de s'exprimer en public, de savoir écouter les autres.

## **Missions**

Les mutations économiques et culturelles ont modifié en profondeur les structures de notre société, renforcé l'individualisme et entraîné la perte du sens collectif. Aujourd'hui le défi est de construire une société plus juste, plus solidaire.

La MJC de Moirans a les moyens de le relever, en plaçant l'éducation pour tous, l'accès de tous aux connaissances et à la culture au cœur de la cité.

**La M.J.C. : un indispensable lieu d'échanges et de convivialité où mixité sociale, culturelle intergénérationnelle où chacun peut participer.**

## **Fonctionnement**

### **Un Conseil d'administration**

Comme toute association régie par la loi 1901, elle est gérée par un Conseil d'administration chargé d'appliquer les décisions de l'Assemblée Générale.

Il est formé de :

- 3 membres de droit : le Maire de la commune ou son représentant, le président de la Fédération des MJC ou son représentant, le directeur de la MJC mis à disposition ;
- de membres élus (pour 3 ans, renouvelables par tiers chaque année), en majorité ;
- de membres associés
- d'un membre partenaire : le délégué du personnel

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

### **Un bureau**

Il conduit la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

Les membres sont les interlocuteurs « politiques » des Pouvoirs publics, des administrations, des autres associations et du réseau MJC de la Fédération Régionale.

Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et veille à la mise en œuvre de ses décisions.

Il est composé au minimum : d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier

Il est responsable de l'organisation et du suivi de la tenue de la comptabilité et de l'établissement du budget.

### **Une équipe professionnelle**

Sous la responsabilité d'un directeur, une équipe de salariés met en œuvre des projets et les anime.

### **L'adhérent**

La pratique d'une activité ne doit pas être uniquement un acte consommateur, mais le moyen de partager une passion, de découvrir celle des autres et de mettre en place des projets communs dans une pratique collective et conviviale où se partagent des valeurs communes qui s'expriment dans la diversité culturelle.

L'adhérent doit être un acteur dans cette pratique et il a la possibilité de mettre en place des projets culturels. A ce titre, il participe à la vie citoyenne de « sa » maison dans les différents moments d'expression de celle-ci : assemblée générale, commissions, activités, conseil d'administration (et bureau) : cette participation est indispensable à faire vivre le projet associatif adopté par tous !